

**Séance du 2 mai 2024**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	6
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

**Absents ayant donné pouvoir** : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

**Absents excusés** : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

**Secrétaire de séance** : Dominique BEC

**RH/42-2024****Modification du tableau des effectifs****Création d'un poste du grade de Puéricultrice (catégorie sédentaire)**

*Vu à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,*

*Vu l'avis unanimement favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance en date du 17 avril 2024,*

*Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,*

ENTENDU que conformément à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ENTENDU qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

ENTENDU qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

ENTENDU que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

CONSIDERANT que suite au développement des missions du pôle « Petite enfance, Enfance et Jeunesse » avec la création, en 2023, d'un poste de Référent Accueil inclusif, l'agent contractuel qui remplit toutes les compétences dévolues à ce poste arrive en fin de droit de placement en disponibilité pour convenances personnelles.

CONSIDERANT qu'il est envisagé de le recruter par voie de mutation sur le grade de Puéricultrice (catégorie sédentaire), catégorie A.

CONSIDERANT qu'afin de tenir compte du besoin avéré au sein du Pôle « Petite enfance, Enfance et Jeunesse » il est proposé aux membres du Conseil municipal de donner un avis sur la proposition de création d'un poste de puéricultrice (catégorie Sédentaire).

GRADE CREE			
Date	Grade	Nombre d'emploi	Taux d'emploi
1 <sup>er</sup> août 2024	Puéricultrice catégorie A	1	100 %

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2024.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, afin de tenir compte du besoin avéré au sein du Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, à l'unanimité des voix :**

- décide de la création d'un poste au grade de Puéricultrice (catégorie sédentaire),
- approuve la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 07 MAI 2024

Et de la publication le : 07 MAI 2024